



VILLE DE BULLE

Règlement concernant les indemnités des membres du Conseil général de Bulle et de ses commissions

du 18 décembre 2023

Vu :

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) ;
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le règlement du 13 octobre 2008 du Conseil général Ville de Bulle (RCG),

le Conseil général adopte les dispositions suivantes :

Art. 1 Champ d'application

Le présent règlement s'applique pour les membres du Conseil général et les membres permanents de ses commissions.

Art. 2 Séances du Conseil général

Les membres du Conseil général de la Ville de Bulle reçoivent une indemnité de 100 francs par séance.

Art. 3 Séances des commissions relevant du Conseil général et du Bureau

1. Les membres du Conseil général reçoivent une indemnité de 42 francs bruts de l'heure pour les séances de commissions, de sous-groupes de commission, du Bureau et de groupes de travail désignés par le Bureau.
2. L'indemnité est de 62 francs bruts de l'heure pour la présidence d'une commission et du Bureau.
3. Dans le cas de sous-groupes de commission et de groupes de travail désignés par le Bureau, un procès-verbal est tenu par un des membres et le ou la responsable remet la liste des présences au secrétariat avant le 31 octobre pour le paiement des jetons.

Art. 4 Indemnité annuelle forfaitaire pour la présidence

Une indemnité forfaitaire annuelle de 1'000 francs est octroyée pour la présidence du Conseil général, versée en deux fois 500 francs.

Art. 5 Paiement

Les indemnités sont payées à fin novembre, pour la période allant du 1^{er} novembre de l'année précédente au 31 octobre de l'année en cours.

Art. 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à la date de son adoption par le Conseil général.

Art. 7 Référendum

Le présent règlement n'est pas soumis à référendum.

Adopté par le Conseil général de la Ville de Bulle le 18 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Thérèse Anatrà-Luchinger

Nicole Jacqueroud